



# VOTE PAR CORRESPONDANCE

**INCLUSIO SA**

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE (SIRP)

SOCIÉTÉ ANONYME

AVENUE HERRMANN-DEBROUX, 40 – 1160 AUDERGHEN

N° D'ENTREPRISE : 0840.020.295

RPM : BRUXELLES

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'INCLUSIO SA DU 11 JUIN 2021

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises par les autorités publiques, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée par voie de visioconférence ou téléconférence, via une plateforme de communication numérique.

De plus, conformément aux règles édictées par le gouvernement via l'Arrêté Ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, tel que modifié le 26 mars 2021, il apparaît impossible de tenir cet Assemblée Générale Extraordinaire physiquement.

Il est demandé aux actionnaires de ne pas assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire physiquement, mais d'exercer leurs droits de vote exclusivement (i) en votant à distance avant l'Assemblée Générale Extraordinaire par correspondance via le formulaire de vote à distance, ou (ii) en donnant procuration avant l'Assemblée Générale Extraordinaire à Monsieur André BOSMANS, président du Conseil d'administration. Il ne sera donc pas possible d'exprimer un vote à l'occasion de la visioconférence ou la téléconférence qui sera organisée à cette occasion.

Les porteurs de titres ayant accompli les formalités de convocation nécessaires seront avertis des modalités précises et détails supplémentaires liés à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire par voie de visioconférence ou téléconférence par e-mail en temps voulu. Pour ce faire, il leur est demandé de fournir, lorsqu'ils confirment leur participation à l'Assemblées Générale Extraordinaire, une adresse e-mail afin qu'ils puissent obtenir le lien leur permettant de se connecter à la plateforme de communication numérique.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote en votant à distance avant l'Assemblée Générale Extraordinaire par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires doivent obligatoirement utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Il doit parvenir signé et dûment complété à la Société au plus tard le **5 juin 2021** par courrier ordinaire à l'adresse du siège de la Société (à l'attention de Mr. Marc Brisack, Inclusio SA, Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Auderghem ou par voie électronique à [corporate@inclusio.be](mailto:corporate@inclusio.be). En cas d'envoi par courrier électronique, une copie scannée ou photographiée de formulaire de vote par correspondance complété et signé est suffisant.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation.

Veillez noter que seul le formulaire de vote par correspondance dûment complété sera valable.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique	Personne morale
Nom et prénom : ..... ..... ..... .....	Dénomination et forme juridique: .....
Domicile : ..... ..... ..... .....	Adresse du siège: .....
Numéro de registre national: ..... ..... .....	Numéro d'entreprise: .....
	Valablement représentée par : ..... .....
	Domicile : ..... ..... ..... .....

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement (*prière de joindre une copie des attestations*) et être titulaire de : [..... actions d'Inclusio SA], nominatives ou dématérialisées (*biffer la mention inutile*), en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit (*biffer les mentions inutiles*) de la société anonyme INCLUSIO SA, Société Immobilière Réglementée publique de droit belge, ayant son siège à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0840.020.295 (la "**Société**"),

Déclare voter par correspondance avec<sup>1</sup> [..... de ses actions] tel que précisé ci-après à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **11 juin 2021** à 16h00, Belgique, ou à toutes autres assemblées ultérieures ayant le même ordre du jour.

## 1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Réduction de capital, à concurrence de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2021.  
*Proposition de réduire le capital de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes.*
2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.  
*Proposition de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.*
3. Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.  
*Proposition de donner pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prises et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.*

<sup>1</sup> Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

## INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

<p>1. Réduction de capital, à concurrence de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2021.</p> <p><i>Proposition de réduire le capital de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes.</i></p>	<b>OUI*</b>	<b>NON*</b>	<b>Abstention*</b>
<p>2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.</p> <p><i>Proposition de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.</i></p>	<b>OUI*</b>	<b>NON*</b>	<b>Abstention*</b>
<p>3. Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.</p> <p><i>Proposition de donner pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prise et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.</i></p>	<b>OUI*</b>	<b>NON*</b>	<b>Abstention*</b>

(\*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale extraordinaire en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **5 juin 2021** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Fait à ....., le ..../..../2021.

Signature :

**Prière de parapher chaque page de ce formulaire de vote par correspondance et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.**